

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 MARS 2026

Présents :

Mr Jean Pierre Villelongue, Mr Jean Claude Graule, Mme Paulette Verdié, Mme France Argence, Mme Caroline Piau, Mme Thérèse Trabis Gurrera, Mr Jérôme Villelongue.

A 20 heures, Monsieur le Maire fait lecture de l'ordre du jour du Conseil puis ouvre les débats et donne la parole à Mr Jean Claude Graule, Premier Adjoint, pour présenter le compte financier unique de l'année 2025.

1) Comptes d'investissement :

Monsieur Jean Claude Graule fait une présentation générale du compte d'investissement et débute par les recettes réalisées pour 97 562,75 € auxquelles s'ajoute la subvention à recevoir de 9 282,70 € concernant les travaux Erviel. Ensuite, il précise les dépenses d'investissement réalisées pour un montant de 157 813,26 € auxquelles s'ajoute l'achat prévu en 2026 de la grange Maynaut pour 22 400 €. En reportant les résultats antérieurs de 52 040,92 €, le résultat cumulé se solde par un déficit de 21 326,89 €.

Monsieur Jean Claude Graule détaille les recettes dont les grandes lignes sont les subventions pour 65 122,82 € et les dotations et fonds divers pour 20 918,21 €, le reste correspondant à des écritures de compensation entre les comptes.

Monsieur Jean Claude Graule détaille les dépenses dont les grandes lignes sont les aménagements des constructions pour 51 606 €, l'achat d'un véhicule pour 21 906,28 € et le columbarium pour 25 920 €. Le solde correspondant à divers travaux de voirie et de dotations au syndicat de l'éclairage.

2) Comptes de fonctionnement :

Monsieur Jean Claude Graule fait une présentation générale du compte de fonctionnement et débute par les recettes réalisées pour 306 892,17 €. Ensuite, il précise les dépenses de fonctionnement réalisées pour 303 334,89 €. En reportant les résultats antérieurs de 178 087,11 €, le résultat cumulé se solde par un excédent de 181 644,39 €.

Monsieur Jean Claude Graule détaille les recettes de fonctionnement dont les postes les plus importants sont la fiscalité locale pour 172 366 €, les dotations de l'Etat pour 21 831€ et les revenus des immeubles pour 28 128,11 €, le reste correspondant à diverses dotations et fonds de péréquation.

Monsieur Jean Claude Graule. souligne les dépenses de fonctionnement dont les postes les plus importants sont les charges de personnel et frais assimilés pour 113 048,15 € et les indemnités de fonction pour 22 120,77 €. Le reste correspondant à diverses charges de gestion courante.

3) Vote sur l'approbation des comptes :

Monsieur le Maire est invité à quitter la séance car il ne peut participer à ce vote.

Le rapporteur, Monsieur Jean Claude Graule, récapitule les montants des dépenses et des recettes de fonctionnement et d'investissements qui se montent à 461 148,15 € pour les dépenses et 404 454,92 € pour les recettes. Compte tenu du fait que l'excédent de l'exercice antérieur s'élevait à 230 128,03 €, l'excédent final est de 160 317,50 € en tenant compte des reste à réaliser de -13 117,30 €.

Le Conseil municipal, en l'absence de Mr le Maire, approuve cette résolution à l'unanimité.

Monsieur le Maire est invité à rejoindre le Conseil Municipal. Il redonne la parole à Monsieur Jean Claude Graule, celui-ci propose d'affecter au budget prévisionnel 2026 le résultat excédentaire cumulé qui vient d'être approuvé.

Le Conseil municipal approuve cette résolution à l'unanimité.

4) Questions diverses :

Monsieur le Maire fait part des décisions du Syndicat des eaux de remettre en état le réseau d'assainissement de la commune. Les travaux devraient débuter fin mars 2026. Ils s'élèveront à environ 341 000 €, pris en charge intégralement par le Syndicat des eaux.

Monsieur Jean Claude Graule rappelle que ce Conseil est le dernier concernant l'actuelle législature et le dernier présidé par Monsieur Jean Pierre Villelongue en tant que Maire. Il le remercie au nom du Conseil Municipal et des administrés pour le travail accompli durant toutes ses années à la tête de la Commune, son dévouement et son action permanente pour le bien de la commune et de ses habitants.

L'ensemble du Conseil et des administrés présents dans la salle fait une ovation à Monsieur le Maire qui montre alors une émotion qu'il a du mal à contenir.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 33.